

<b>Projet 2 : Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur extrême afin d'aider les collectivités nord-américaines à s'adapter aux changements climatiques</b>	<b>Années de mise en œuvre : 2015 et 2016</b>
<b>Budget prévu pour 2 ans : 400 000 \$ CAN</b> <b>1<sup>re</sup> année</b> (du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016) : <b>205 000 \$ CAN</b> <b>2<sup>e</sup> année</b> (du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017) : <b>195 000 \$ CAN</b>	
<b>Priorité et sous-thème stratégiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements</li> </ul>	
<b>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</b> <p>Ce projet cadre avec les deux thèmes généraux suivants qu'a adoptés la CCE : 1) apprendre des groupes vulnérables et des collectivités locales et leur venir en aide; 2) améliorer l'échange d'informations, le renforcement des capacités et la communication. Il a pour but d'aider des collectivités nord-américaines déterminées à renforcer leurs capacités d'adaptation aux effets de la chaleur extrême sur l'hygiène du milieu. Cet objectif se réalisera grâce à la mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur ainsi qu'au relevé des incidences sanitaires qui y sont associées sur la population vulnérable de chaque collectivité. Ce système pilote de surveillance syndromique pourrait servir à connaître l'état de la situation afin de prendre des décisions connexes, à permettre la détection précoce des risques sanitaires que cause cette chaleur dans des emplacements distincts sur le plan géographique, et à améliorer les moyens de communication ciblés destinés à conscientiser le grand public et les groupes les plus vulnérables aux risques que présente la chaleur extrême. Ce projet permettra également d'établir un important rapport sommaire qui comportera de l'information méthodologique ainsi que des lignes directrices et des enseignements sur la conception et la mise en place de systèmes de surveillance syndromique en temps réel, afin de pouvoir les faire connaître à d'autres collectivités nord-américaines.</p>	
<b>Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)</b> <p>Dans le contexte des changements climatiques, les épisodes de chaleur extrême (ECE) sont censés s'aggraver fortement en ce qui a trait à leur fréquence, à leur durée et à leur intensité dans plusieurs régions d'Amérique du Nord d'ici la fin du présent siècle. Ce phénomène devrait causer une augmentation de la morbidité et de la mortalité dues à la chaleur, notamment au sein des populations vulnérables et des collectivités qui n'ont pas suffisamment de moyens pour intervenir à l'égard de ce risque sanitaire et s'y adapter. Parallèlement, diverses collectivités prennent des mesures afin de renforcer leur résilience et de s'adapter aux effets de la chaleur extrême en mettant en place des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'ECE, ainsi qu'en surveillant les indicateurs sanitaires et en cernant les incidences de la chaleur extrême sur la santé. Les systèmes de surveillance syndromique sont de plus en plus utilisés pour constater rapidement les effets du climat et de l'environnement sur les populations. Ces systèmes sont considérés comme des moyens efficaces de renforcer la résilience aux changements climatiques, car ils sont conçus pour détecter au plus vite les menaces à la santé publique et soutenir la prise de décisions en cas d'urgence.</p>	

Ce projet a pour principal but de mettre en place un système de surveillance syndromique en temps réel relative aux ECE dans trois collectivités à risque du Canada, du Mexique et des États-Unis, et d'exposer dans un guide les méthodes exemplaires et l'expérience acquise en matière de mise en place de systèmes de surveillance syndromique relative aux ECE. Tout au long de l'exécution du projet, un certain nombre d'activités donnant lieu à une base de données comparables sur la santé, le climat et la population, des cartes établies avec les données de systèmes d'information géographique (SIG) situant les populations vulnérables aux ECE, ainsi que des discussions dirigées par un animateur et des échanges de connaissances entre des professionnels et des spécialistes de la santé publique en Amérique du Nord.

Le système pilote de surveillance syndromique pourrait servir à connaître l'état de la situation et à aider les professionnels de la santé publique et les gestionnaires des urgences à l'échelle locale à intervenir au cours des ECE. Le projet se réalisera en collaboration avec certaines autorités sanitaires qui disposent d'un système analogue, afin de tirer parti de leurs compétences et connaissances à ce sujet. Cette approche devrait faciliter l'achèvement du projet et permettre d'éviter tout retard dans la mise en place et la mise en fonction du système.

#### **Résultats à court terme (à mi-chemin)**

- Choix et participation au projet de collectivités pilotes du Canada, du Mexique et des États-Unis.
- Détermination des besoins à l'aide d'une étude documentaire et d'une enquête sur l'utilisation des systèmes de surveillance syndromique.
- Meilleure connaissance des effets de la chaleur extrême sur la santé grâce à une collecte de données et à des analyses statistiques dans les collectivités participantes.
- Relevé et cartographie des groupes et des populations vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes.
- Renforcement des capacités dans chaque collectivité participante grâce à la conception et à la mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur.

#### **Résultats à long terme (à la fin du projet)**

- Réduction des risques sanitaires que présente la chaleur extrême et meilleure connaissance de l'état de la situation dans chaque collectivité participante grâce à l'exploitation d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur.
- Échange de connaissances, au moyen d'une application offerte au public sur le Web, concernant les populations et les emplacements vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes.
- Transfert de connaissances à l'aide d'un rapport sur la mise en place d'un système de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur qui se fonde sur les études de cas menées dans les trois collectivités participantes et donne de l'information détaillée sur chaque base de données utilisée dans le cadre du projet.
- Renforcement de la sensibilisation à la suite d'un atelier nord-américain sur la surveillance syndromique et les changements climatiques.

#### **Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)**

- Promotion de l'hygiène du milieu dans les collectivités et renforcement des capacités dans le secteur des soins de santé afin d'intervenir plus adéquatement en cas d'ECE dû aux changements climatiques, et ce, grâce à un système de surveillance syndromique en temps réel permettant de connaître l'état de la situation.

- Amélioration de l'environnement en Amérique du Nord favorisée par la surveillance syndromique, car celle-ci fournit de l'information factuelle sur les populations vulnérables et les zones urbaines qui nécessitent la prise de mesures sur le plan environnemental. Ces mesures comprennent la protection des espaces verts, la promotion des bâtiments écologiques, la diminution des effets qu'ont les îlots de chaleur urbains et la réduction de la pollution de l'air extérieur.
- Facilitation du transfert de connaissances et promotion du renforcement des capacités au moyen de la propagation éventuelle du système pilote de surveillance syndromique dans d'autres collectivités, et de la constitution d'un groupe de travail nord-américain sur la surveillance syndromique relative aux effets du climat sur la santé.

**Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])**

- Relevé des collectivités dotées d'un système de surveillance syndromique.
- Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur extrême en temps réel dans trois collectivités à risque d'Amérique du Nord.
- Établissement de cartes situant les populations vulnérables pour servir aux fins d'analyse et de transfert de connaissances.
- Détection de certaines maladies liées à la chaleur grâce au système pilote de surveillance syndromique.
- Relevé des populations pouvant être vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes, notamment les enfants et les aînés ayant déjà des problèmes de santé.

**Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :**

- 1) Mener des recherches sur la vulnérabilité et l'évaluer. (105 000 \$)
- 2) Concevoir et mettre en place un système pilote de surveillance syndromique. (90 000 \$)
- 3) Exploiter, tester et valider le système pilote de surveillance syndromique. (75 000 \$)
- 4) Échanger et transférer des connaissances. (130 000 \$)

**Tâche 1 : Mener des recherches sur la vulnérabilité et l'évaluer.**

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Évaluation des besoins et consultation de partenaires afin de choisir des collectivités participantes.	Consultation des autorités sanitaires locales et régionales au sujet des besoins en matière de surveillance syndromique à l'échelle de l'Amérique du Nord, et choix de trois	Cette sous-tâche constitue un élément essentiel dans l'accomplissement du projet. Elle permet de choisir les collectivités participantes et d'engager des discussions avec	1 <sup>re</sup> année (juillet à septembre 2015)	1 <sup>re</sup> année : 21 000 \$ (contrats) 2 <sup>e</sup> année : 0 \$

	collectivités à risque au Canada, au Mexique et aux États-Unis en fonction de critères déterminés.	plusieurs partenaires pour mieux connaître les besoins et les éléments vulnérables de ces collectivités.		
1.2 Étude documentaire et collecte de données historiques sur la santé, le climat (conditions météorologiques et qualité de l'air) et le recensement.	Relevé sommaire des types de systèmes de surveillance syndromique en Amérique du Nord et des méthodes de mise en place d'une surveillance sanitaire en temps réel. Constitution d'une base de données communautaire sur la santé, la population, le climat et d'autres sources d'informations telles que la couverture terrestre, la végétation, les îlots de chaleur urbains, etc.	Le fait de disposer d'un aperçu des méthodes de surveillance de la santé humaine en Amérique du Nord et de constituer une base de données sur plusieurs domaines permettra de concevoir et de mettre en place le système pilote de surveillance syndromique. Cela servira également de fondement afin de mieux connaître les risques que présente la chaleur pour la santé au sein des collectivités participantes.	1 <sup>re</sup> année (août à décembre 2015)	1 <sup>re</sup> année : 42 000 \$ (contrats) 2 <sup>e</sup> année : 0 \$
1.3 Analyse statistique des données historiques et cartographie des éléments vulnérables.	- Élaboration d'une méthode uniforme afin d'évaluer les effets de la chaleur extrême sur la santé. - Établissement, à partir de données de SIG, d'une série de cartes sur les types de population vulnérable et les zones ciblées qui sont sensibles à la chaleur extrême. - Définition d'un syndrome relatif à la chaleur pouvant servir dans le système pilote de surveillance syndromique.	Cette sous-tâche permet d'offrir de l'information factuelle sur les risques que la chaleur présente pour la santé, ainsi que sur les populations éventuellement vulnérables dans les collectivités participantes.	1 <sup>re</sup> année (septembre 2015 à mars 2016)	1 <sup>re</sup> année : 32 000 \$ (contrats et rapport) 2 <sup>e</sup> année : 0 \$
1.4 Aperçu des conclusions et	Établissement d'un rapport interne énonçant les	Ce rapport pourra servir de document de travail	1 <sup>re</sup> année (mars à avril 2016)	1 <sup>re</sup> année : 10 000 \$ (contrats et rapport)

description des éléments vulnérables dans les trois collectivités participantes.	principaux résultats de la tâche 1 et recommandant des variables pertinentes à surveiller au cours d'un ECE en ce qui concerne la santé et le climat.	aux collectivités participantes afin qu'elle puisse concevoir et mettre en place le système pilote de surveillance syndromique.		2 <sup>e</sup> année : 0 \$
<b>Tâche 2 : Concevoir et mettre en place un système pilote de surveillance syndromique.</b>				
2.1 Relevé de sources de données et préparation d'ententes pour l'échange de données.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de discussions officielles entre les autorités sanitaires locales et régionales et les fournisseurs ou les détenteurs de données.</li> <li>- Élaboration d'une méthode uniforme de collecte de données en temps réel sur la santé et le climat.</li> </ul>	Des ententes officielles d'échange et de transfert de données entre des fournisseurs et l'organisme compétent faciliteront la conception et la mise en place du système pilote de surveillance syndromique.	1 <sup>re</sup> année (février à juin 2016)	1 <sup>re</sup> année : 36 000 \$ (contrats) 2 <sup>e</sup> année : 0 \$
2.2 Élaboration d'un protocole en vue de recueillir et de communiquer des données en temps réel sur la santé et le climat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix et mise en fonction d'une plateforme informatique permettant de recevoir et de conserver des données en temps réel.</li> <li>- Élaboration d'indicateurs de la santé relevant les maladies ou les décès liés à la chaleur, et établissement de liens avec d'autres bases de données sur le climat et la population.</li> </ul>	Cette sous-tâche renforcera les capacités d'intervention des collectivités locales au cours d'un ECE, parce qu'une plateforme fiable permet de recueillir des données en temps réel et de faire des rapprochements entre les problèmes de santé et les données sur le climat et la population.	1 <sup>re</sup> année (février à juin 2016)	1 <sup>re</sup> année : 45 000 \$ (contrats) 2 <sup>e</sup> année : 0 \$
2.3 Tenue de séances de formation à l'intention des fournisseurs de soins de santé.	Fournir des lignes directrices aux fournisseurs de soins de santé pour mieux constater, diagnostiquer et codifier les maladies liées à la chaleur.	La fourniture d'une formation et de documents d'orientation à des fournisseurs de soins de santé déterminés représente un élément essentiel pour que la mise en place du système pilote de surveillance	1 <sup>re</sup> année (juin 2016)	1 <sup>re</sup> année : 9 000 \$ (contrats) 2 <sup>e</sup> année : 0 \$

		syndromique soit fructueuse.		
<b>Tâche 3 : Mettre en place, tester et valider le système pilote de surveillance syndromique.</b>				
3.1 Mise en place et mise à l'essai du système pilote de surveillance syndromique.	Mise en fonction du système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur au cours de l'été de 2016.	Cette sous-tâche permettra aux collectivités participantes de mieux intervenir en cas d'ECE.	2 <sup>e</sup> année (juillet et août 2016)	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 15 000 \$ (contrats)
3.2 Analyse des données recueillies durant l'été de 2016.	- Relevé d'un certain nombre de maladies liées à la chaleur enregistrées par le système pilote, et comparaison avec les données historiques. - Relevé des conditions ou des seuils météorologiques qui sont en corrélation avec un certain nombre de maladies liées à la chaleur.	L'analyse des données recueillies au moyen du système pilote de surveillance syndromique permettra aux collectivités participantes d'évaluer et de connaître les effets de la chaleur extrême sur la santé, particulièrement au sein des populations les plus vulnérables.	2 <sup>e</sup> année (septembre à décembre 2016)	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 37 500 \$ (contrats)
3.3 Évaluation et validation du système pilote de surveillance syndromique.	- Relevé des forces et des faiblesses du système pilote, et préparation de sa mise en fonction intégrale durant l'été de 2017. - Élaboration de lignes directrices à l'intention des professionnels de la santé publique afin que les collectivités puissent disposer d'informations factuelles au cours d'un ECE.	L'évaluation du système pilote confirmera et validera l'utilité des variables ayant fait l'objet d'une surveillance au cours d'un ECE, et elle améliorera les communications entre les parties intéressées au système.	2 <sup>e</sup> année (décembre 2016 à mai 2017)	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 22 500 \$ (contrats)
<b>Tâche 4 : Échanger et transférer des connaissances.</b>				
4.1 Établissement d'un rapport sommaire sur la méthodologie, les résultats et les enseignements tirés de l'expérience par les trois	Élaboration d'un guide d'utilisation des systèmes de surveillance syndromique relative à la chaleur comportant des	Ce rapport pourra servir de référence à d'autres collectivités nord-américaines désireuses de mettre en place un	2 <sup>e</sup> année (mars 2016 à juin 2017)	1 <sup>re</sup> année : 10 000 \$ (contrats) 2 <sup>e</sup> année : 40 000 \$ (contrats et rapport)

collectivités participantes.	recommandations et des enseignements tirés de l'expérience par les trois collectivités pilotes.	système similaire de surveillance syndromique afin de protéger leurs populations vulnérables et de renforcer leur résilience aux ECE.		
4.2 Réunion de représentants des collectivités participantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange d'informations sur les réussites et les questions techniques.</li> <li>- Examen des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du système.</li> <li>- Détermination des mesures à prendre afin d'améliorer le système pilote.</li> </ul>	Il s'agit d'une occasion pour que les trois collectivités pilotes échangent des informations et des pratiques exemplaires, et examinent des solutions afin de résoudre les problèmes rencontrés au cours de la mise en place ou de l'exploitation du système pilote de surveillance syndromique.	2 <sup>e</sup> année (septembre et octobre 2016)	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 25 000 \$ (réunion et rapport)
4.3 Tenue d'un atelier afin de présenter les trois systèmes aux partenaires et à d'autres collectivités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposés sur la mise en place et l'exploitation des trois systèmes pilotes de surveillance syndromique.</li> <li>- Diffusion et présentation du guide sur les systèmes de surveillance syndromique.</li> <li>- Échange et transfert de connaissances à d'autres collectivités au moyen d'une démonstration visuelle des systèmes pilotes.</li> </ul>	La tenue de cet atelier permettra de promouvoir le recours à la surveillance syndromique relative à la chaleur extrême en Amérique du Nord et fournira aux participants de l'information pratique sur la manière d'identifier les populations vulnérables à cette chaleur extrême. Cet atelier donnera également aux participants l'occasion de faire du réseautage.	2 <sup>e</sup> année (mai et juin 2017)	1 <sup>re</sup> année : 0 \$ 2 <sup>e</sup> année : 55 000 \$ (animateur, réunion et compte rendu de l'atelier)

**Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).**

*Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres*

*représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.*

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Ce projet cadre avec les objectifs que le Conseil a établis, et ce, en portant sur l'adaptation aux changements climatiques dans des collectivités déterminées d'Amérique du Nord, et en intensifiant l'échange de données sur l'environnement et la santé entre plusieurs partenaires et intervenants. Les efforts concertés envisagés au cours de ce projet aideront les intervenants et les professionnels des collectivités participantes à renforcer leurs capacités. Cet objectif sera atteint grâce à l'application d'une surveillance syndromique des maladies liées à la chaleur dans chacune des trois collectivités et à la constitution d'une plateforme permettant d'échanger des connaissances et des méthodes exemplaires afin de renforcer les moyens dont elles disposent pour intervenir en cas d'épisode de chaleur extrême (ECE) et protéger leurs populations vulnérables. Il est prévu que les ressources accrues élaborées dans le cadre du projet et l'échange d'informations découlant de l'échange de documents permettront à d'autres collectivités du Canada, du Mexique et des États-Unis de se doter de capacités similaires grâce aux réseaux et aux associations de santé publique existants.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Le projet vise à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques de trois collectivités vulnérables déterminées du Canada, du Mexique et des États-Unis, et à leur fournir un outil qui permet de recueillir des données factuelles afin d'éclairer les décisions prises durant des ECE. Le transfert de connaissances représentant une tâche importante du projet, il est prévu que d'autres collectivités nord-américaines tirent parti de ces études de cas et mettent en place un système analogue de surveillance syndromique relative au climat et à la santé. Il est également prévu de recourir aux réseaux et aux organismes intéressés afin de veiller à ce que ces connaissances soient transférées de façon efficace et accessible autant au stade de la mise en place du système qu'à la suite du projet.

Un système de surveillance syndromique relative à la chaleur sert principalement à détecter la prévalence de maladies et de décès liés à la chaleur dans une collectivité. Mais il s'agit aussi d'un outil qui renseigne sur l'emplacement des populations vulnérables qui sont généralement défavorisées sur les plans social et économique, et habitent des zones urbaines dans lesquelles les espaces verts sont restreints et le taux de pollution atmosphérique est élevé. Les données que procurent les systèmes de surveillance syndromique relative à la chaleur peuvent favoriser la localisation de zones ciblées dans une agglomération urbaine qui a besoin d'un plus grand nombre d'espaces verts et de bâtiments écologiques pour diminuer les effets des îlots de chaleur et, conséquemment, pour améliorer la qualité de l'air extérieur. Toutes ces raisons permettent d'estimer que les résultats des activités du projet sont censés servir à protéger l'environnement et à promouvoir des collectivités viables et salubres.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Les principaux résultats du projet comprendront les suivants :

- Relevé des collectivités dotées d'un système de surveillance syndromique.
- Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur extrême en temps réel dans trois collectivités à risque d'Amérique du Nord.
- Établissement de cartes situant les populations vulnérables pour servir aux fins d'analyse et de transfert de connaissances.
- Détection de certaines maladies liées à la chaleur grâce au système pilote de surveillance syndromique.
- Relevé des populations pouvant être vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes, notamment les enfants et les aînés ayant déjà des problèmes de santé.

Le rendement sera évalué à chacune des étapes importantes énoncées dans chaque tâche et sous-tâche du projet, et elles sont accompagnées de réalisations et d'un calendrier d'exécution. Cela permettra de suivre les progrès accomplis durant les deux années du projet. En outre, des téléconférences mensuelles se tiendront pour donner aux collectivités participantes et aux autres partenaires la possibilité d'examiner l'état des travaux et de régler des questions et des difficultés communes.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***

- ***La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.***

La CCE constitue un organisme unique qui rassemble plusieurs intervenants et partenaires importants du secteur de l'environnement en Amérique du Nord, et elle dispose de mécanismes permettant de favoriser les activités concertées en matière d'adaptation aux changements climatiques.

- ***Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.***

Les organismes de santé publique ont habituellement le mandat de mettre en place et en fonction des systèmes de surveillance syndromique qui détectent et signalent les maladies transmissibles telles que les syndromes infectieux. Toutefois, il y a très peu d'organismes qui ont réussi à adapter leur système pour qu'il recueille des données en temps réel illustrant les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur la santé.

- ***Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.***

Il existe assurément des possibilités de tirer parti des connaissances et des compétences des autorités sanitaires qui ont déjà mis en place des systèmes similaires en Amérique du Nord ou dans d'autres parties du monde. Au nombre des responsables du projet, Santé Canada peut compter sur son réseau de spécialistes pour solliciter la participation de partenaires tels que les autorités sanitaires canadiennes sur les plans local et régional, les *Centers for Disease Control* (centres pour le contrôle et la prévention des maladies) des États-Unis et la *Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios* (Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) du Mexique.

- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**

Ce projet prévoit un calendrier d'exécution précis pour chaque étape de la mise en place et de la mise en fonction du système pilote de surveillance syndromique, ainsi que pour d'autres étapes indiquées dans la description du projet. Les collectivités participantes sont censées continuer de se fier à leur système de surveillance syndromique relative à la chaleur, car il constitue un moyen de connaître l'état de la situation et de prendre des décisions en cas d'un ECE. Il est également prévu de propager ce type de système dans d'autres collectivités à l'aide du guide et des connaissances acquises par les collectivités pilotes.

- **Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?**
  - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**

Le projet se fonde sur l'expérience de la CCE relativement à la diffusion d'informations sur les facteurs de stress environnemental dans certaines collectivités, et ce, grâce à des projets tels que ceux intitulés *Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord* et *Application du programme AirNow-International en Amérique du Nord*. Le projet peut aussi tirer parti de l'expérience acquise par le Secrétariat relativement aux systèmes d'information géographique (SIG) et au volet cartographique en vue d'une intégration des données recueillies dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Les données sur le climat et la densité de la population recueillies dans le cadre du présent projet pourraient en effet servir à mettre à jour les couches cartographiques de l'Atlas. À l'avenir, les cartes illustrant la vulnérabilité pourraient être combinées aux données sur les rejets de polluants qui se trouvent dans le site Web *À l'heure des comptes en ligne*, ainsi qu'aux données affichées sur le Portail nord-américain sur les polluants atmosphériques et ce, dans le but d'évaluer l'exposition cumulée des collectivités à plusieurs facteurs de stress environnemental.

- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**

Les résultats obtenus avec le système pilote de surveillance syndromique ainsi que les cartes sur les populations vulnérables pourront être utiles aux professionnels de la santé publique, aux fonctionnaires chargés de la gestion des urgences, aux municipalités, aux universités et aux spécialistes de l'environnement. D'autres collectivités nord-américaines peuvent recourir au guide, à titre de document de référence, si elles envisagent de mettre en place et en fonction un système de surveillance syndromique en temps réel.

- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**

Il s'agit des populations vulnérables et du grand public qui seront davantage sensibilisés aux effets de la chaleur extrême sur la santé.

- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.**

Les autorités locales et régionales de la santé, les municipalités et les organismes environnementaux représentent les principaux intervenants dans le cadre du projet.